

Image not found or type unknown



Préjudices indemnisés par l'oniam

Par **jordan**, le **14/03/2012** à **19:02**

Bonjour, ensuite à une aléa mon père est en attente de proposition de la part de l'oniam il est passé en expertise il y a 1 mois, il a reçu le rapport de l'expert il a le droit à l'Assistance par tiers personne 3 h par jour, on aimerait savoir comment l'oniam indemnise ce poste, sachant qu'il bénéficie déjà de la pch de l'mdph, est-ce que l'oniam va demander à l'autre organisme d'arrêter le versement ou il peut cumuler les deux? merci d'avance.

Par **njan**, le **22/02/2013** à **00:44**

Bjr, vous aurez toutes les infos en allant sur le site de l'Oniam. la pch est cumulable avec certaines sommes versées à titre d'indemnisation. Pour être plus précis, il faudrait connaître les postes des préjudices pris en compte par l'expert. Nous n'avons pas ces infos... bien cordialement.